Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20250711-CC2025-095-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 11/07/2025
Publication : 11/07/2025

Agglo du Pays de Dreux
4 rue de Châteaudun – BP 20159
28103 Dreux cedex – Tél. 02 37 64 82 00
www.dreux-agglomeration.fr

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU LUNDI 30 JUIN 2025

RESSOURCES
FINANCES

Budget annexe Eau : budget supplémentaire 2025

Rapporteur : Patrick RIEHL

N°CC2025-095

Nombre de membres en exercice	123
Nombre de déports	0
Nombre de présents	63
Nombre de pouvoirs pris en compte au vu des déports	11
Votants	74
Secrétaire de séance : **Gilbert GALLAND**	

L'an 2025, le 30 juin à 19 heures 00, le conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux, dûment convoqué le 24 juin 2025, s'est réuni à SOREL-MOUSSEL, sous la Présidence de Monsieur Gérard SOURISSEAU.

Étaient présent(e)s :
Mme Virginie QUENTIN (ABONDANT) ; M. Alain CAPERAN (ALLAINVILLE) ; Mme Aliette LEBIHAN (ANET) ; Mme Fan LAVOISE (AUNAY-SOUS-CRECY) ; Mme Ghislaine BARBE (BOISSY-EN-DROUAIS) ; M. Benoît SACRÉ (BONCOURT) ; M. Loïc BARBIER (BREZOLLES) ; M. Pierre SANIER (BU) ; Mme Dominique DEVOS (CHARPONT) ; M. Emmanuel BRIDRON (CHATAINCOURT) ; M. Jean-Louis RAFFIN (CHATEAUNEUF-EN-THYMERAIS) ; Mme Anne-Marie MURE-RAVAUD (CHERISY) ; M. Didier ARNOULT (CRECY-COUVE) ; M. Jean-Claude LAMOUR (CRUCEY-VILLAGES) ; M. Philippe LECHEVALLIER (DAMPIERRE-SUR-AVRE) ; M. Arnaud DAUTREY (DREUX) ; M. Pascal ROSSION (DREUX) ; Mme Florence ARCHAMBAUDIERE (DREUX) ; Mme Christine RENAUX-MARECHAL (ECLUZELLES) ; M. Pierre LEPORTIER (EZY SUR EURE) ; Mme Dominique DUVAL (EZY SUR EURE) ; Mme Emmanuelle BONHOMME (FONTAINE-LES-RIBOUTS) ; M. François CENIER (GARANCIERES-EN-DROUAIS) ; M. Jean BARTIER (GARNAY) ; M. Michel MALHAPPE (GILLES) ; Mme Nathalie VELIN (GUAINVILLE) ; M. Samuel BOVE (LA CHAPELLE- FORAINVILLIERS) ; M. Francis PECQUENARD (LA CHAUSSEE-D'IVRY) ; Mme Béatrice PIERRON (LE BOULLAY-LES-DEUX-EGLISES) ; M. Frédéric GIROUX (LE BOULLAY-THIERRY) ; M. Dominique GARNIER (LOUVILLIERS-EN-DROUAIS) ; M. Marc AVENARD (LURAY) ; M. Arnaud DEBOISANGER (MAILLEBOIS) ; M. Jérôme DEPONDT (MARCHEZAIS) ; Mme Véronique BASTON (MARVILLE-MOUTIERS-

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20250711-CC2025-095-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 11/07/2025
Publication : 11/07/2025

BRULE) ; M. Enrico GAMBUTO (MONTREUIL) ; M. Jean-Loup JUSTEAU (NONANCOURT) ; Mme Sylvie CHALLES (ORMOY) ; Mme Clémentine FISSON (OUERRE) ; M. Pascal LEPETIT (OULINS) ; Mme Pervenche CHAUVIN (PUISEUX) ; Mme Nathalie MILWARD (ROUVRES) ; M. Jean-Louis GODEFROY (RUEIL-LA-GADELIERE) ; M. Dominique LUBOW (SAINT-ANGE-ET-TORCAY) ; Mme Françoise BORGET (SAINTE-GEMME-MORONVAL) ; M. Éric DESLANDES (SAINT-GEORGES-MOTEL) ; M. Gérard SOURISSEAU (SAINT-LUBIN-DES-JONCHERETS) ; M. Pascal ARTECHEA (SAINT-LUBIN-DES-JONCHERETS) ; M. Christophe HELIAS (SAINT-MAIXME-HAUTERIVE) ; M. Patrick RIEHL (SAINT-REMY-SUR-AVRE) ; M. Hamza SARI (SAINT-REMY-SUR-AVRE) ; M. Gilles BLANCHARD (SAINT-SAUVEUR-MARVILLE) ; Mme Thomas LANGE (SERAZEREUX) ; M. Thomas BAUBION (SERVILLE) ; M. Gilbert GALLAND (SOREL-MOUSSEL) ; Mme Christelle MINARD (TREMBLAY-LES-VILLAGES) ; M. Sylvain MALANDAIN (VERNOUILLET) ; M. Damien STEPHO (VERNOUILLET) ; Mme Nicole MONTIGNY (VERNOUILLET) ; Mme Michèle MANSON (VERNOUILLET) ; Mme Catherine LUCAS (VERNOUILLET) ; Mme Evelyne DELAPLACE (VERT-EN-DROUAIS) ; Mme Danielle TOMIC (VILLEMEUX-SUR-EURE).

Étaient absent(e)s excusé(e)s :
M. Olivier MARLEIX (ANET) ; Mme Véronique DETOC (ARDELLES) ; Mme Myriam GALKO (BEAUCHE) ; M. Christian L'YVONNET (BERCHERES-SUR-VESGRE) ; Mme Dagmar BERNITT (BEROU-LA-MULOTIERE) ; M. Patrice LEROMAIN (BROUE) ; Mme Géraldine JAMBON (CHATEAUNEUF-EN-THYMERAIS) ; M. Talal ABDELKADER (DREUX) ; Mme Chantal DESEYNE (DREUX) ; M. Pierre-Frédéric BILLET (DREUX) ; Mme Caroline VABRE (DREUX) ;Mme Lydie GUERIN (DREUX) ; Mme Mariam CISSE (DREUX) ; Mme Christine PICARD (DREUX) ; M. Mounir CHAKKAR (DREUX) ; Mme Sophie WILLEMIN (DREUX) ; Mme Amber NIAZ (DREUX) ; M. Jean-Michel POISSON (DREUX) ; Mme Fouzia KAMAL (DREUX) ;M. Nelson FONSECA (DREUX) ; Mme Valérie VERDIER (DREUX) ; M. Valentino GAMBUTO (DREUX) ; M. Maxime DAVID (DREUX) ; Mme Carine GENTIL (DREUX) ; Mme Marie-Françoise SCAVENNEC (DREUX) ; M. Stéphan DEBACKER (ESCORPAIN) ; M. Yvain JOUVEAUDUBREUIL (EZY SUR EURE) ; M. Frédéric GIOWACHINI (FAVIERES) ; M. Éric DEPUYDT (FESSANVILLIERS-MATTANVILLIERS) ; M. Jean-Marc TARDIVENT (GERMAINVILLE) ; M. Arnaud CALLAREC (IVRY-LA-BATAILLE) ; Mme Sylvie HENAUX (IVRY-LA-BATAILLE) ; M. Daniel COLLEU (LA MADELEINE DE NONANCOURT) ; Mme Rachel SAPIN (LA MANCELIERE) ; M. Laurent TREMBLAY (LAONS) ; M. Stéphane HUET (LE BOULLAY-MIVOYE) ; M. Guillaume BARAT (LES CHATELETS) ; M. Thierry LAINE (LOUYE) ; M. Christophe BESNARD (PRUDEMANCHE) ; M. Benoit LUCAS (REVERCOURT) ; Mme Caroline BARRE (SAINT-JEAN-DE-REBERVILLIERS) ; M. Pascal BAELEN (SAINT-LUBIN-DE-CRAVANT) ; M. Philippe DUMAS (SAINT-OUEN-MARCHEFROY) ; M. Christian ALBERT (SAULNIERES) ; M. Patrick GOURDES (SAUSSAY) ; M. Pascal GUERRIER (THIMERT-GATELLES) ; M. Youssef LAMRINI (VERNOUILLET) ; Mme Gisèle QUERITE (VERNOUILLET) ; Mme Mélinda BOUGRARA (VERNOUILLET).

Pouvoir(s) :
M. Sébastien LEROUX (DREUX) donne pouvoir à M. Jean BARTIER ; M. Jacques ALIM (DREUX) donne pouvoir à M. Pascal ROSSION (DREUX) ; Mme Josette PHILIPPE (DREUX) donne pouvoir à M. Jérôme DEPONDT (MARCHEZAIS) ; M. Aïssa HIRTI (DREUX) donne pouvoir à M. Arnaud DAUTREY (DREUX) ; M. Didier SIMO (LE MESNIL SIMON) donne pouvoir à M. Michel MALHAPPE (GILLES) ; M. Philippe POMMEREAU (MEZIERES-EN-DROUAIS) donne pouvoir à M. Marc AVENARD (LURAY) ; Mme Jocelyne JOUCQUE (SAINT-LUBIN-DES-JONCHERETS) donne pouvoir à M. Pascal ARTECHEA (SAINT-LUBIN-DES-JONCHERETS) ; Mme Valérie AZIRI (SAINT-REMY-SUR-AVRE) donne pouvoir à M. Patrick RIEHL (SAINT-REMY-SUR-AVRE) ; M. Christian BERTHELIER (TREON) donne pouvoir à M. Gérard SOURISSEAU (SAINT-LUBIN-DES-JONCHERETS) ; M. Jean-Pierre RICHARD (VERNOUILLET) donne pouvoir à Mme Catherine LUCAS (VERNOUILLET) ; M. Joël TRAPATEAU (VERNOUILLET) donne pouvoir à M. Sylvain MALANDAIN (VERNOUILLET).

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut valablement délibérer.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20250711-CC2025-095-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 11/07/2025
Publication : 11/07/2025

Il a été exposé,

Le budget supplémentaire permet d'ajuster le budget primitif de l'exercice en cours en prenant en compte les décisions prises après le vote du budget mais également de reprendre les résultats de l'exercice antérieur constatés lors du vote du compte financier unique.

Le budget supplémentaire 2025 du budget annexe Eau s'équilibre en recettes et en dépenses à hauteur de :
1 798 935,64 € en section de fonctionnement,
1 839 591,94 € en section d'investissement,
soit **un total de 3 638 527,58 €.**

Ce budget supplémentaire se présente synthétiquement ainsi :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

RECETTES

CHAPITRE	BP 2025	BS 2025	REPORT	TOTAL 2025
002 RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT	0,00	2 552 416,20	0,00	2 552 416,20
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	90 621,13	0,00	0,00	90 621,13
70 PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	7 917 224,03	-749 960,56	0,00	7 167 263,47
74 DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	358 416,00	-3 520,00	0,00	354 896,00
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	26 157,39	0,00	0,00	26 157,39
Total Recettes	**8 392 418,55**	**1 798 935,64**	**0,00**	**10 191 354,19**

Les recettes de fonctionnement comprennent la reprise du **résultat reporté de fonctionnement** pour un montant de 2 552 416,20 €.

Les **produits de services** sont réduits de 749 960,56 € pour tenir compte de l'actualisation des recettes en raison de l'encaissement par le délégataire des redevances de l'agence de l'eau.

DEPENSES

CHAPITRE	BP 2025	BS 2025	REPORT	TOTAL 2025
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	5 853 845,96	-58 271,59	0,00	5 795 574,37
012 CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	660 569,00	0,00	0,00	660 569,00
014 ATTENUATIONS DE PRODUITS	490 800,00	10 100,00	0,00	500 900,00
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	1 293 139,57	67 423,00	0,00	1 360 562,57
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	16 002,00	21 500,00	0,00	37 502,00
66 CHARGES FINANCIERES	48 062,02	100 000,00	0,00	148 062,02
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	30 000,00	1 655 864,67	0,00	1 685 864,67
68 DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	0,00	2 319,56	0,00	2 319,56
Total Dépenses	**8 392 418,55**	**1 798 935,64**	**0,00**	**10 191 354,19**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20250711-CC2025-095-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 11/07/2025
Publication : 11/07/2025

Comme en recettes, les **charges à caractère général** sont ajustées au regard des niveaux de dépenses constatées et de la meilleure connaissance du budget dont disposent les services.

Il en va de même pour les **atténuations de produits** qui correspondent aux reversements aux Agences de l'eau.

Une enveloppe de 100 000,00 € est ajoutée en **charges financières** pour financer un éventuel nouvel emprunt.

Les **charges exceptionnelles** comprennent une écriture de 1 655 864,67 € pour assurer l'équilibre de la section de fonctionnement.

Les **dotations aux amortissements et provisions** comprennent une provision pour les comptes épargne temps.

SECTION D'INVESTISSEMENT

Les inscriptions au sein de la section d'investissement comprennent à la fois les inscriptions nouvelles réalisées dans le cadre du budget supplémentaire ainsi que la reprise des restes à réaliser lors de cette même étape budgétaire.

RECETTES

CHAPITRE	BP 2025	BS 2025	REPORT	TOTAL 2025
001 RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	0,00	89 157,32	0,00	89 157,32
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	1 293 139,57	67 423,00	0,00	1 360 562,57
10 DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	0,00	42 636,61	18 000,00	60 636,61
13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	529 200,00	-55 063,00	1 120 061,01	1 594 198,01
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	957 762,56	557 377,00	0,00	1 515 139,56
Total Recettes	**2 780 102,13**	**701 530,93**	**1 138 061,01**	**4 619 694,07**

Le **résultat reporté** correspond à l'excédent de clôture 2024 de 89 157,32 € et les 42 636,61 € de **dotation, fonds divers** correspondent à la couverture du déficit après prise en compte des reports.

Les **opérations d'ordre** correspondent à un ajustement des amortissements.

Les **subventions d'investissement** tiennent compte des dernières notifications des Agences de l'eau, des subventions concernant le schéma directeur, l'étude patrimoniale ainsi que des refacturations de travaux aux usagers.

L'emprunt assure l'équilibre, les dépenses étant supérieures aux recettes, celui-ci doit être augmenté de 557 377,00 €.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20250711-CC2025-095-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 11/07/2025
Publication : 11/07/2025

DEPENSES

CHAPITRE	BP 2025	BS 2025	REPORT	TOTAL 2025
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	90 621,13	0,00	0,00	90 621,13
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	218 331,00	0,00	0,00	218 331,00
20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	114 750,00	185 000,00	561 061,91	860 811,91
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2 356 400,00	384 737,00	654 518,03	3 395 655,03
23 IMMOBILISATIONS EN COURS	0,00	0,00	54 275,00	54 275,00
Total Dépenses	**2 780 102,13**	**569 737,00**	**1 269 854,94**	**4 619 694,07**

Les **immobilisations incorporelles** sont augmentées de 185 000,00 € pour prendre en charge principalement les études liées à la télérelève.

Les **immobilisations corporelles** sont également augmentées de 387 737,00 € pour tenir compte de l'avancement des différents projets.

***VU** la délibération du conseil communautaire n°2024-234 du 16 décembre 2024 approuvant le budget primitif 2025 du budget annexe Eau de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux,*
***VU** la délibération du conseil communautaire n°2025-063 du 30 juin 2025 approuvant le compte financier unique de l'exercice 2024 du budget annexe Eau de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux,*
***VU** la délibération du conseil communautaire n°2025-079 du 30 juin 2025 portant affectation des résultats 2024 du budget annexe Eau,*
***VU** l'état des restes à réaliser au 31 décembre 2024 du budget annexe Eau,*
***VU** le projet de budget supplémentaire 2025 du budget annexe Eau.*

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés,

ARTICLE 1 : APPROUVE le budget supplémentaire 2025 relatif au budget annexe Eau arrêté tant en dépenses qu'en recettes à la somme de 3 638 527,58 €.

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits

Acte publié électroniquement et mis en ligne sur le site internet de la collectivité :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la date de publication conformément aux articles R.421-1 et R.421-5 du code de justice administrative.

POUR EXTRAIT CONFORME
Dreux, le 10 JUIL. 2025

Gérard SOURISSEAU
Président

Gilbert GALLAND
Secrétaire de séance